

CORREZE DÉPARTEMENT
TULLE CANTON
TULLE COMMUNE
Secrétariat Général CC/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° _____

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation de l'accord cadre à bons de commande « Fourniture de cartes électroniques titres restaurant et de Chèques Emploi Service Universel (CESU) pour la garde d'enfants de 0 à 3 ans »

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article 2122-22,
- Vu le Budget Communal,
- Vu le Code des marchés publics applicable,
- Vu la délibération du Conseil Municipal N°19 du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Considérant, le marché afférent à la fourniture et à la livraison de titres restaurant et de chèques emploi service universel (CESU) garde d'enfant de 0 à 3 ans) arrivant à terme au 31 décembre 2024, qu'une consultation a été lancée le 15 octobre 2024 afin de déterminer le nouveau fournisseur et que la date limite de remise des offres a été fixée au 20 novembre 2024,
- Considérant que, après analyses des offres, la Société EDENRED France a été attributaire des deux lots du marché,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve l'accord-cadre à bon de commande « Fourniture de cartes électroniques titres restaurant et de Chèques Emploi Service Universel (CESU) pour la garde d'enfants de 0 à 3 ans » attribué à :

- Lot 1 « Titres restaurant électroniques (cartes) » : EDENRED France - 166/180, Boulevard Gabriel Péri - 92245 MALAKOFF Cedex pour des quantités annuelles minimum de 35 000 et maximum de 45 000 et pour un montant unitaire au 1^{er} janvier 2025 de 4 €.
- Lot 2 : « CESU format papier et format dématérialisé » : EDENRED France - 166/180, Boulevard Gabriel Péri - 92245 MALAKOFF Cedex pour des quantités annuelles minimum de 200 et maximum de 500 et pour un montant unitaire au 1^{er} janvier 2025 de 10 €.

Ce marché est conclu pour une année, renouvelable trois fois pour une nouvelle période d'un an (durée totale 4 ans).

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera inscrite au budget Ville

Compte : 64882 - Code : RESHUM/ RESHUM

Compte : 64883 - Code : RESHUM/ CHEDOM

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- Commande Publique
- EDENRED

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

TULLE, le 21 janvier 2025



Le Maire,

Bernard COMBES

Transmis au contrôle de Légalité le : 27 JAN. 2025

Date et Réf. de l'accusé de réception : 27 JAN. 2025

AD13_ 21/01/2025